



# Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale  
21 novembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Sixième Commission

### Compte rendu analytique de la 29<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 6 novembre 2017, à 10 heures

*Président* : M. Gafoor ..... (Singapour)

## Sommaire

Point 86 de l'ordre du jour : Effets des conflits armés sur les traités (*suite*)

Point 175 de l'ordre du jour : Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes (*suite*)

Point 121 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 86 de l'ordre du jour : Effets des conflits armés sur les traités (suite) (A/C.6/72/L.15)**

*Projet de résolution A/C.6/72/L.15 : Effets des conflits armés sur les traités*

1. *Le projet de résolution A/C.6/72/L.15 est adopté.*

**Point 175 de l'ordre du jour : Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes (suite) (A/C.6/72/L.16)**

*Projet de résolution A/C.6/72/L.16 : Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes.*

2. *Le projet de résolution A/C.6/72/L.16 est adopté.*

3. **M. Oña-Garcés** (Équateur), prenant la parole pour expliquer la position de sa délégation, indique que l'Équateur, qui est un État souverain, plurinational et interculturel, reconnaît l'existence de cultures diverses, chacune entretenant ses coutumes, ses traditions et sa langue, et qu'il soutient la participation des représentants et des institutions des peuples autochtones aux réunions des Nations Unies sur les questions qui les intéressent. Les opinions, le vécu et les connaissances des peuples autochtones doivent être reconnus et pris en compte. Tout progrès accompli dans l'intérêt de ces peuples contribue à assurer un meilleur équilibre régional qui permet la présence et la participation des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes.

**Point 121 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale**

4. **M. Jaime Calderón** (El Salvador), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que l'Assemblée générale a un rôle essentiel à jouer pour rendre l'Organisation des Nations Unies plus forte, plus efficace et plus transparente ; elle est le principal espace du débat et de l'action au niveau multilatéral ; sa compétence et son autorité doivent être pleinement respectées, ainsi que son rôle dans l'élaboration de normes administratives et budgétaires. La représentation démocratique de tous les États Membres sur un pied d'égalité à l'Assemblée générale démontre le caractère universel de l'Organisation et l'égalité souveraine des États Membres.

5. La CELAC reste convaincue qu'il est utile d'organiser des débats thématiques afin d'examiner des

questions précises qui revêtent une importance critique pour la communauté internationale. Elle reconnaît les progrès accomplis concernant le calendrier des réunions, mais elle demande au Bureau et au Secrétariat de faire en sorte que la programmation des séances plénières n'entre pas en conflit avec celle des réunions de leurs organes subsidiaires. L'organisation des débats importants affecte particulièrement les missions permanentes qui n'ont qu'un petit nombre de représentants, non seulement pour ce qui est d'assurer leur présence mais aussi pour la qualité des débats de fond. Il faut assurer une coopération et une coordination étroites entre tous les principaux organes, s'agissant notamment de leurs ordres du jour et programmes de travail, dans l'intérêt de l'efficacité des relations, de la cohérence générale, de la complémentarité et du respect mutuel.

6. Comme les années précédentes, la CELAC souhaite insister sur le fait qu'il faut traiter les six langues officielles de l'Organisation sur un pied d'égalité, sans invoquer l'excuse des restrictions budgétaires, et appliquer pleinement et effectivement toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur le multilinguisme. Elle souhaite aussi insister sur l'utilité des systèmes électroniques permettant de se porter auteur ou coauteur d'un projet de résolution (eSponsorship) et de s'inscrire sur les listes des orateurs (eSpeakers), qui ont déjà été introduits dans d'autres grandes commissions. Elle salue également la pratique consistant à communiquer la liste provisoire des orateurs par courriel avant le débat en plénière. Le portail eDelegate est certes utile pour télécharger les projets de résolutions, mais il doit être accessible aux coordonnateurs de ces projets afin qu'ils puissent transmettre des messages aux délégués.

7. La CELAC encourage les débats intersessions sur une éventuelle demande d'inscription à l'ordre du jour de la soixante-treizième session d'un point relatif à l'examen des règles applicables à l'enregistrement des traités en vertu de l'Article 102 de la Charte ; il est important de faire en sorte que ces directives restent utiles aux États Membres. Elle se félicite des résolutions 69/321, 70/305 et 71/323 par lesquelles l'Assemblée générale entend renforcer son rôle, son autorité, son efficacité et son efficience et qui doivent être pleinement mises en œuvre. Elle continue d'encourager le Secrétaire général à prendre des mesures efficaces pour veiller à ce que les postes, y compris aux niveaux supérieurs, soient attribués de manière juste et équitable dans l'ensemble de l'Organisation, et pour aboutir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes et de toutes les régions, tout en continuant de recruter les

personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité.

8. **M<sup>me</sup> Kalb** (Autriche) dit que la possibilité de se porter coauteur de projets de résolution en ligne et la communication à l'avance de la liste des orateurs constituent de véritables progrès. La délégation autrichienne se félicite des efforts faits pour réduire le temps consacré aux présentations orales des rapports afin qu'il y en ait plus pour les débats.

9. **M<sup>me</sup> Rolón Candia** (Paraguay) suggère de réserver une journée pour l'adoption de tous les projets de résolution de la Commission. Cette mesure permettrait aux petites délégations de mieux organiser leurs travaux.

10. **Le Président** dit qu'il transmettra cette proposition au prochain Bureau mais qu'après discussion avec les membres du Bureau actuel, il a été estimé que, par souci d'efficacité et pour donner à la Commission le sentiment du devoir accompli lorsqu'elle examine des questions plus complexes, les projets de résolution doivent être adoptés dès qu'il y a consensus.

11. **M. Varankov** (Biélorus) rappelle que la pratique consistant à tenir des débats sur le rapport de la Commission du droit international pendant la Semaine du droit international, qui coïncide avec la présence à New York d'experts juridiques des États Membres, pose parfois des problèmes de calendrier, en grande partie à cause des très longues déclarations de certaines délégations. Il serait donc souhaitable que pendant la Semaine du droit international, les débats soient axés sur les points essentiels et que le portail paperSmart soit davantage utilisé pour télécharger les déclarations dans leur intégralité, avec des passages surlignés le cas échéant.

12. **Le Président** rappelle qu'il avait fait la même observation lors des débats sur le rapport de la Commission et qu'il est en effet possible de faire mieux. Les délégations peuvent être invitées à présenter une version plus succincte de leurs déclarations, à condition que le texte intégral soit téléchargé dans paperSmart. À l'avenir, il sera également utile de publier des directives à l'intention des délégués avant la Semaine du droit international, pour leur épargner la difficulté de résumer leur déclaration au pied levé.

13. Présentant ensuite le programme de travail provisoire de la Commission pour la soixante-troisième session, **le Président** dit que le Bureau l'a établi en partant de l'hypothèse que la Commission commencerait ses travaux le 1<sup>er</sup> octobre 2018, immédiatement après le débat de haut niveau de l'Assemblée générale, afin de réduire au minimum les

chevauchements avec d'autres réunions nécessitant la présence d'experts de la Sixième Commission. Le Bureau a également envisagé la possibilité que les travaux commencent le 8 octobre mais cette date ne semble pas être la meilleure option étant donné que les négociations concernant la résolution de l'Assemblée générale sur les pêches débutent généralement après la fin des travaux de la Sixième Commission et ne peuvent pas être reportées au-delà du congé de Thanksgiving.

14. **M<sup>me</sup> Kalb** (Autriche), **M<sup>me</sup> Kremžar** (Slovénie) et **M. Fintakpa Lamega** (Togo) font valoir que la date proposée pour le début des travaux de la Commission, une semaine à peine après la date prévue du débat de haut niveau, le 25 septembre, posera des difficultés aux petites délégations, qui n'auront alors que peu de temps pour se préparer à la session de la Commission.

15. **M. Waweru** (Kenya) dit que la notification préalable du projet de programme de travail sera utile en vue de la planification rapide des travaux de la Commission. S'agissant de la question du regroupement éventuel des décisions concernant les projets de résolution, il aimerait savoir si le Bureau souhaite y consacrer certaines matinées les vendredis vers la fin de la session, afin que les délégations puissent facilement planifier leurs travaux.

16. **M. Varankov** (Biélorus) dit que sa délégation se félicite de l'adoption d'une approche plus pragmatique pour organiser la semaine où les conseillers juridiques des ministères seront présents. Toutefois, les petites délégations auront toujours du mal à faire en sorte que leurs experts participent aux débats portant sur au moins deux groupes de questions consacrés à la Commission du droit international. Si les représentants pouvaient faire des déclarations plus concises, il serait possible de passer un jour de moins sur chaque groupe de sujets.

17. **Le Président** déclare que dans le programme de travail provisoire, les trois groupes de questions seront examinés sur la même semaine, de sorte que les conseillers juridiques pourront s'exprimer sur tous sans avoir à rester à New York plus longtemps. Deux autres réunions portant sur le troisième groupe de questions ont été provisoirement programmées pour la semaine suivante, mais seulement par mesure de précaution, afin de laisser une certaine marge de manœuvre au Bureau. Il est vrai que si les déclarations étaient plus courtes, la durée des débats sur le rapport de la Commission ne dépasserait pas une semaine.

*La séance est levée à 11 h 10.*